Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202154-20251209-DB20259DEC1067-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

Convocation du 3 décembre 2025
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 11 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, David ROUALEN, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

ABSENTS : Julie LEMAIRE (donne pouvoir à Luc STRIDE)
Yann LE GUEDARD (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Paul PERSONNIC

Membres en exercice : 33
Présents : 31
Votants : 32

URBANISME

N°2025-1067 CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE PAUL LE FLEM A MONSIEUR RABET ET MADAME HANO

M. DECRETON déclare que M. RABET et Mme HANO, propriétaires de la parcelle cadastrée section AR n°233 sise 14 rue Paul Le Flem, ont sollicité la Ville afin d'acquérir une emprise d'environ 544 m² d'espace vert communal contigu à leur propriété (voir plan ci-annexé).

La municipalité a donné son accord pour une cession à 100€/m² (terrain classé en zone constructible au PLU et au futur PLUi), la superficie exacte à céder restant à définir par intervention d'un géomètre aux frais des demandeurs.

M. RABET et Mme HANO ont accepté cette proposition en donnant leur accord le 4 juin 2025 conformément à la proposition de la commune selon l'estimation formulée par les services de France Domaine, à savoir l'acquisition de cette emprise d'environ 544 m² au prix de 100€/m² (soit environ 54 400 €).

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202154-20251209-DB20259DEC1067-DE

Ledit terrain, à usage d'espace vert sans fonction de desserte et non affecté à la circulation générale, mais ouvert à l'usage direct du public, appartenait au domaine public de la commune de Ploufragan en application des dispositions de l'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

La vente de ce terrain communal était donc conditionnée à son déclassement préalable du domaine public et à son intégration au domaine privé communal.

Par arrêté municipal n°2025/078 en date du 2 juin 2025, l'accès a été interdit et des barrières ont été implantées.

Par délibération en date du 8 juillet 2025, le conseil municipal a constaté la désaffectation du domaine public de ce terrain communal situé rue Paul Le Flem et approuvé son déclassement du domaine public communal.

Par conséquent, la ville de Ploufragan sera chargée de rédiger l'acte authentique en la forme administrative. Les frais de contribution de sécurité immobilière (CSI) fixée par l'administration fiscale seront entièrement à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal est ainsi invité à adopter la délibération suivante :

VU l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'article L.141-3 alinéa 2 du code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal n°2025/078 en date du 2 juin 2025 interdisant l'accès ;

VU la délibération en date du 8 juillet 2025 approuvant le déclassement du domaine public de cet espace vert communal en vue d'une cession à M. RABET et Mme HANO ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**

- APPROUVE la cession d'une emprise issue du domaine public d'une superficie d'environ 544 m² sise rue Paul Le Flem, à M. Julien RABET et Mme Kristell HANO, pour un montant de 100€/m² de surface cédée, soit un prix total d'environ 54 400 € (la surface exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage par le géomètre) ;

- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A Ploufragan, le 11 décembre 2025

LE MAIRE
Rémy MOULIN

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Paul PERSONNIC

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212202154-20251209-DB20259DEC1067-DE

Ville de PLOUFRAGAN

Partie du domaine public cédée – rue Paul Le Flem

Acquisition par Monsieur RABET et Madame HANO

